



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-079 bis

Publié le 27 février 2020

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE

Arrêté portant composition du Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAEECP) et nomination de ses membres

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

**ARRETE portant composition du Conseil Académique des Associations
Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (CAAECEP)
et nomination de ses membres**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D551 et suivants,

Vu l'arrêté du 23 février 1993 relatif aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

Vu la circulaire n°93-136 du 25 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

Vu l'arrêté rectoral de nomination des membres du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public du 10 mai 2019,

Rectorat
de l'Académie de Lille

Service Commun d'Appui aux
Politiques Pédagogiques
et Educatives

Bureau des Politiques
à l'Education, à la Santé
et à la Citoyenneté

Dossier suivi par:
Giovanna HAVET
Gestionnaire

Téléphone
03 20 15 60 22
Fax
03 20 15 65 60
Mél

ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr
SCAPPE/BPESC-2020-6913/GH

144, rue de Bavay
BP 709
59 033 Lille
Cedex

ARRETE

Article 1 : La composition du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public est modifiée comme suit :

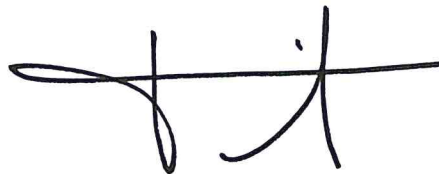
Au titre des associations agréées :

A la place de « Madame Naima BOUTAHIRI, représentante de l'Association de Jeunes pour l'Initiative et la Responsabilité à travers la Communication » il convient de lire « Madame Claire DUQUESNE, représentante de l'Association de Jeunes pour l'Initiative et la Responsabilité à travers la Communication » .

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, **20 FEV. 2020**

La rectrice de région académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des universités



Valérie CABUIL